



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Les stocks de produits agricoles

M. Nègre

### Abstract

Farm product stocks - One of the most important functions of farm product stocks is to check production prices. The author first examines the problems of identification, classification and knowledge of those stocks and then presents a theory which explains the influence of the volume of stock on the prices through the psychological behaviour of the individuals.

### Résumé

Modifiant le volume de l'offre, le stockage et le déstockage de produits agricoles peuvent exercer un rôle stabilisateur bénéfique sur les prix à la production. Il ne s'agit toutefois là que de l'une des fonctions, même si elle est des plus importantes, des stocks de produits agricoles, et sans doute de l'un de ses modes d'action sur les cours.

L'auteur examine dans une première partie les problèmes d'identification, de classement et de connaissance des stocks de produits agricoles. Dans une seconde partie il présente une théorie explicative de l'influence du volume des stocks sur les cours faisant appel au comportement psychologique des individus.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Nègre M. Les stocks de produits agricoles. In: Économie rurale. N°89, 1971. pp. 53-64;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1971.2143>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_2143](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1971_num_89_1_2143)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019

# LES STOCKS DE PRODUITS AGRICOLES

---

par M. NEGRE

Attaché de recherches au C.N.R.S.

---

Modifiant le volume de l'offre, le stockage et le déstockage de produits agricoles peuvent exercer un rôle stabilisateur bénéfique sur les prix à la production. Il ne s'agit toutefois là que de l'une des fonctions, même si elle est des plus importantes, des stocks de produits agricoles, et sans doute de l'un de ses modes d'action sur les cours.

L'auteur examine dans une première partie les problèmes d'identification, de classement et de connaissance des stocks de produits agricoles. Dans une seconde partie il présente une théorie explicative de l'influence du volume des stocks sur les cours faisant appel au comportement psychologique des individus.

---

## Farm product stocks

*One of the most important functions of farm product stocks is to check production prices.*

*The author first examines the problems of identification, classification and knowledge of those stocks and then presents a theory which explains the influence of the volume of stock on the prices through the psychological behaviour of the individuals.*

---

Plus que jamais, on parle à notre époque de stocks de produits agricoles, et c'est tantôt pour se lamenter de l'ampleur qu'ils prennent, et tantôt pour déplorer leur insuffisance no-  
toire.

La constitution de stocks et leur conserva-  
tion sont en effet des opérations onéreuses  
qui constituent même, lorsque ces stocks dé-  
passent certaines limites, de véritables far-  
deaux pour l'Etat s'il en a la charge et doit les  
financer, et à fortiori dans le cas contraire  
pour les particuliers ou les entreprises.

Par contre, l'existence de stocks présente un  
certain nombre d'avantages essentiels. Elle per-  
met de régulariser l'offre et de limiter l'ampli-  
tude des fluctuations du prix de vente à la  
production et, de ce fait, les recettes des agri-  
culteurs. Il y a même généralement accroisse-

ment du revenu car le producteur n'est pas  
habile à profiter des fluctuations des cours.  
D'autre part, écartant au moins provisoirement  
du marché des quantités excédentaires, elle  
favorise en cas de surplus chronique le main-  
tien ou la progression de ce revenu. Enfin,  
l'existence de stocks permet de faire face à  
des pénuries accidentelles et de venir en aide  
à des populations atteintes de sous-nutrition  
ou même de famine. On comprend dans ces  
conditions que le stockage constitue, lorsqu'il  
est réellement possible, l'un des instruments  
privilegiés des politiques d'organisation des  
marchés agricoles (\*).

---

(\*) Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à  
Monsieur le professeur Milhau qui a attiré mon atten-  
tion sur les nombreux problèmes soulevés par les stocks  
de produits agricoles et m'a fait part d'observations dont  
je me suis efforcé de tenir compte.

Néanmoins les stocks de produits agricoles n'ont guère fait l'objet d'études systématiques et approfondies. Alors que les stocks de produits industriels ont été intégrés à l'analyse économique et plus particulièrement au schéma explicatif des fluctuations économiques, et ont d'autre part donné lieu à de multiples études de gestion, ceux de produits agricoles ne semblent avoir fait l'objet que d'examen partiels et dispersés. Des conclusions apparemment contradictoires ont même été avancées en ce qui concerne l'influence éventuelle des

stocks dans le processus de fixation des prix sur le marché.

Il a paru dans ces conditions intéressant de reprendre brièvement dans cet article quelques uns des principaux problèmes économiques que soulèvent les stocks de produits agricoles.

Nous examinerons d'abord les problèmes d'identification, de classement et de connaissance des stocks de produits agricoles ; nous chercherons ensuite quelle est l'intervention des stocks dans le mécanisme de formation des prix.

## I — LES STOCKS DE PRODUITS AGRICOLES

### L'IDENTIFICATION DES STOCKS DE PRODUITS AGRICOLES

Il convient tout d'abord de préciser ce que l'on entend par « stocks de produits agricoles ». Cette expression contient deux idées. La première, c'est qu'il s'agit de produits mis en réserve en attendant un usage ultérieur. La seconde, c'est que ces produits sont d'origine agricole, c'est-à-dire qu'ils résultent, au moins pour une large part, de l'activité de la branche agricole. Ils peuvent être d'origine animale ou d'origine végétale. Citons par exemple les stocks de viande, d'œufs, de pommes de terre, de vin, de céréales, de fruits...

Tant que les produits considérés sont des produits finis de la branche agricole, cette notion de stocks reste claire. Elle comporte quelque ambiguïté et doit être précisée dès qu'on envisage les produits de la branche en cours d'élaboration ou les produits d'origine agricole ayant subi certaines transformations.

#### Les produits agricoles en cours d'élaboration :

Les produits agricoles en cours d'élaboration : bétail, végétaux non parvenus à maturation encore sur pieds, sont parfois considérés dans les systèmes comptables comme étant des stocks (1). Cette assimilation, autorisant l'évaluation de l'ensemble des variations d'actifs, permet de se faire une idée exacte du rendement total de la « ferme » agricole pendant la période considérée.

Il convient cependant de remarquer qu'il s'agit là d'une extension peut-être abusive de la notion de stocks. On n'y trouve point l'idée de « mise en réserve » qui sert généralement à définir ce terme, ces produits ne sont pas arrivés au stade qui autorise leur utilisation, ils doivent rester encore quelques temps au sein de la branche agricole quelque soit l'état du marché (2).

Aussi la notion courante de stocks de produits agricoles n'englobe-t-elle pas les produits en cours d'élaboration et nous écarterons ces derniers du champ de notre étude.

#### Les produits agricoles transformés :

Certains produits agricoles subissent des transformations, soit pour satisfaire de façon plus adéquate les besoins, soit simplement pour rendre possible ou faciliter la conservation. Pourra-t-on parler encore de stocks de produits agricoles — ou plus exactement de stocks de produits d'origine agricole — ou bien devra-t-on considérer qu'on a à faire à des stocks de produits industriels ?

C'est un problème de frontière. Tout dépendra en fait à la fois de l'importance des transformations subies par le produit, de la destination de ce dernier et des coutumes. Les stocks de beurre, de lait en poudre..., bien que résultant des transformations opérées par de véritables industriels, sont unanimement considérés comme des stocks de produits agrico-

(1) « Comptabilité et tableaux économiques du secteur agricole - Manuel de définition et de méthodologie » - C.E.E./F.A.O., Genève, 1956, p. 36.

(2) Notons cependant que dans certains cas une option se présente, en particulier pour la production animale : le veau peut être envoyé à l'abattoir ou conservé.

les (3). Il en est de même des stocks de sucre, que ce sucre ait été obtenu à partir de betteraves ou de cannes à sucre. Au contraire, les caux (café, cacao) et des stocks de produits soient issus de l'élevage, seront rangés parmi les stocks industriels.

Ces précisions étant apportées, il serait possible de dresser une liste des principaux stocks de produits agricoles ou d'origine agricole. On y trouverait à côté des stocks de produits tempérés déjà cités, des stocks de produits tropicaux de peaux et cuirs, bien que ces produits concurrents tempérés-tropicaux (riz, corps gras, coton) (4).

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE STOCKS

De nombreuses classifications ont été proposées pour mettre en évidence certaines caractéristiques des stocks. Elles mettent l'accent essentiellement sur la qualité des produits en stock (denrées non périssables ou denrées périssables, biens de production ou bien de consommation...), le rôle joué par les stocks, et l'identité des détenteurs de stocks.

Pour les produits agricoles, la qualité des produits à emmagasiner est évidemment très importante ; les conditions et le coût de stockage seront en effet très différents selon que l'on considère des produits périssables ou des produits non périssables (5). Toutefois, nous laisserons de côté cet aspect et de façon plus précise les problèmes spécifiques — essentiellement techniques — que posent le stockage des denrées périssables. Nous envisagerons donc successivement les deux autres classifications des stocks : selon le rôle des stocks et selon l'identité de leurs détenteurs.

### Le classement fonctionnel :

Si l'on considère les stocks de produits agricoles existant à une époque donnée, on s'aperçoit qu'ils ne jouent pas tous la même fonction. Certains constituent une réserve détenue en vue de faire face à des pénuries possibles ; d'autres ont pour rôle d'assurer la

continuité de l'approvisionnement du consommateur... Aussi n'est-il pas étonnant que les auteurs aient cherché, en juxtaposant au mot « stock » un qualificatif approprié, à caractériser les différents types de stocks qu'ils envisageaient.

On rencontre ainsi couramment dans la littérature économique les expressions de stock régulateur, stock de réserve, stock de report, stock tampon, stock de transit, stock de sécurité, stock de stabilisation, stock de fonctionnement, stock-outil, stock de soudure, stock forcé... Il s'agit comme on peut le voir d'une terminologie abondante et imagée. Mais la prolifération des expressions n'est pas sans inconvénients. Si plusieurs d'entre-elles sont utilisées indifféremment par certains auteurs ou revêtent à leurs yeux des significations identiques, il n'en est pas toujours ainsi. Une même expression pourra donc représenter des réalités diverses.

Prenons par exemple le cas de l'expression « stock régulateur ». Elle est fréquemment utilisée concurremment avec celle de stock de réserve et de stock de report, pour désigner les quantités mises en réserve en vue d'être « reportées » sur une campagne ultérieure en cas de récolte déficitaire. Pourtant cette expression revêt dans de nombreux textes un sens différent, plus extensif. En effet, le stock de report n'est pas le seul à jouer un rôle régulateur ; c'est un des objectifs essentiels de l'emmagasinage que de permettre de « corriger le déphasage entre les dates et lieux de production et les dates et lieux de consommation » (6). Le stock de fonctionnement assure lui aussi l'adaptation, dans le temps (la campagne) et l'espace, de l'offre à la demande. Il a donc également un rôle de régulateur.

En pratique, l'examen des principaux rôles joués par les stocks permet de les répartir en trois grandes catégories, une fois les stocks de fabrication mis de côté (7). Il s'agit des stocks de fonctionnement, des stocks de report (8) et des stocks forcés ou surplus.

-----  
(6) La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1968. F.A.O. page 127.

(7) Dans le cas des produits agricoles, un excellent exemple de cette catégorie de stocks est fourni par les stocks de vin détenus en vue de leur vieillissement.

(8) Le « stock régulateur » constituera pour nous un terme générique correspondant à la régulation de l'offre sur le marché à la fois dans le cadre de la campagne et sur plusieurs campagnes. Se justifiant par le caractère saisonnier de la production et par son irrégularité (irrégularité du volume de la récolte d'une part, irrégularité de l'arrivée à maturité et de la date de la récolte d'autre part) il englobe en gros à la fois le stock de fonctionnement et le stock de report.

-----  
(3) De même la viande, bien qu'elle apparaisse en comptabilité nationale française comme une production des industries agricoles et alimentaires.

(4) BONNAIRE (F.). - Le marché mondial des produits agricoles - Rapport du Conseil Economique et Social, décembre 1968.

(5) Ils sont également différents pour un même produit, les céréales par exemple, selon que le stockage est effectué dans un pays tempéré ou dans un pays tropical chaud et humide.

a - Le stock de fonctionnement ou stock-outil :

Il permet de faire parvenir jusqu'au consommateur le produit qu'il désire et lui permet de l'acquérir au moment où il le désire. Sa justification réside dans la non concordance entre la production et la demande, et cela à la fois dans le temps et dans l'espace.

Le stockage de fonctionnement peut être dissocié en deux composantes :

— un stock commercial qui remplit essentiellement une fonction technique de distribution (transit des produits jusqu'auprès du consommateur) (9) mais permet également la constitution d'assortiments ou d'assemblages répondant à la demande ;

— un stock de soudure qui assure la régulation entre la récolte relativement concentrée dans le temps (production saisonnière) et la demande répartie assez régulièrement tout au long de la campagne. Il permet de répondre aux besoins jusqu'à la récolte suivante.

b - Le stock de report :

Il correspond aux quantités conservées en fin de campagne afin de compléter éventuellement l'approvisionnement et d'éviter des hausses brutales et indésirables de prix, si la nouvelle récolte se révèle inférieure à la normale. Reportant des excédents annuels sur les années déficitaires, il a, comme le stock de fonctionnement, une fonction régulatrice (pour l'offre) et stabilisatrice (pour les prix) (10), mais entre campagnes et non point dans le cadre d'une seule campagne.

Notons que ce type de stock peut même jouer le rôle de réserve d'un régime d'assurance. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, les stocks de blé puis de coton constituèrent, lors des premières années de fonctionnement de l'assurance-récoltes, l'un des éléments essentiels de l'institution. Les primes étaient payées soit en nature, soit en équivalent argent que la Federal Crop Insurance Corporation réinvestissait en stocks. Pour payer les sinistres, la F.C.I.C. vendait la quantité de blé correspondant au montant de l'indemnité et en versait la valeur au sinistré (11).

(9) Produits effectivement en cours de transport ou déposés dans un magasin ou un entrepôt en attente d'expédition.

(10) Le professeur Milhau parle d'un stock spéculatif « qui est le volant régulateur du marché » ayant pour conséquence « d'amortir (ses) oscillations ». Evidemment le mot « spéculatif » est pris avec un sens plus restrictif que celui qu'on lui attribue généralement. « Le spéculateur, écrit-il, est celui qui s'efforce de profiter des variations de cours qui peuvent être raisonnablement prévues dans le temps ». MILHAU. - Traité d'Economie Rurale, Tome 1 - P.U.F., 1954, page 168.

c - Le stock forcé ou surplus :

Alors que dans le cas du stock de report on prévoit raisonnablement l'apparition d'une demande essentiellement solvable au cours des stocks forcés ou surplus, il s'agit d'excédents pour lesquels les possibilités d'écoulement n'apparaissent pas clairement. Des conditions exceptionnelles ou l'ouverture de nouveaux débouchés peuvent, dans les faits, permettre une commercialisation et une utilisation effective de ces excédents, mais il s'agissait là d'opérations peu prévisibles ou du moins très incertaines.

Cette classification que nous venons de rappeler, a l'avantage de nettement distinguer des catégories de stocks économiquement distincts. Elle n'en présente pas moins certaines limites que quelques remarques vont nous permettre de préciser :

1 — La répartition des stocks de produits finis en seulement trois grandes catégories ne permet pas de traduire la totalité des rôles que peuvent jouer les stocks. Ainsi certains stocks peuvent revêtir à certaines époques de leur existence un rôle spéculatif très net, leurs détenteurs refusant de les vendre aux prix courants dans l'espoir de le faire ultérieurement à des cours nettement plus rémunérateurs.

2 — Assez théorique, cette classification ne correspond pas à une répartition des stocks par catégories de magasins ou d'entrepôts. Ces différents types de stocks sont bien souvent plus ou moins associés dans les capacités de stockage utilisées. Il est donc difficile d'indiquer avec précision ce qui correspond, à une époque donnée, à chacune des catégories. La terminologie couramment appliquée peut être d'ailleurs trompeuse à cet égard. Ainsi dans le cas du vin, le volume de « stock régulateur » correspond au volume de vin placé sous contrat de stockage et non pas au volume de vin susceptible de jouer un rôle régulateur.

3 — Le volume de chacun des stocks commerciaux, de soudure et de report, nécessaire pour satisfaire les besoins existants varie en fonction des progrès techniques (12) :

(11) Cf. MILLOT (R.H.). - Les calamités agricoles - Edition Cujas 1970. - Collection Marchés et structures agricoles, pages 224 à 226.

(12) Remarquons que le progrès technique peut également induire des modifications dans la demande du consommateur ou un accroissement de la population desservie, et de ce fait entraîner des variations (positives ou négatives) du volume de stock nécessaire.

- dans la mesure où il accélère les transports, le progrès technique diminue le volume de stock commercial nécessaire ;

- le progrès technique peut permettre une meilleure adaptation dans le temps entre la production et la demande, diminuant les besoins de stock de soudure. Ainsi, par exemple, on a pu rendre uniforme tout au long de l'année la production d'œufs en modifiant les dates de reproduction, en utilisant des aliments supplémentaires et en ayant recours à l'éclairage artificiel (13) ;

- le progrès technique peut accroître la régularité des récoltes annuelles (14), diminuant d'autant les besoins de stock de report.

### Le classement institutionnel :

Le second critère de classement retenu est l'identité des détenteurs de stocks. On distinguera ainsi par exemple les stocks d'entreprises privées — commerciales d'une part, non commerciales d'autre part — des stocks des organismes publics, ou les stocks à la propriété de l'ensemble des autres stocks.

Cette classification ne recouvre pas la précédente qui prenait comme critère de répartition le rôle des stocks. Ainsi le stock de commerce contient le « stock commercial » (fonction), mais peut également en pratique inclure un certain volume d'autres catégories de stocks, qu'il s'agisse d'un stock de fabrication, d'un stock spéculatif, ou même d'un stock de report. De même le stock à la propriété peut être aussi bien un stock de fonctionnement qu'un stock de report..

Il convient de noter d'autre part que la répartition des stocks selon le type de détenteur est très variable. Elle diffère évidemment dans un pays selon les produits considérés (15), mais elle diffère pour un même produit en fonction du pays et pour un produit et un pays donnés selon l'époque. Les statistiques de capacité de stockage des céréales dans les

(13) La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation (année 1968) F.A.O. page 135.

(14) Il s'agit là d'une possibilité qui est malheureusement loin d'être toujours vérifiée. C'est ainsi que le remplacement des variétés traditionnelles de blé par des variétés beaucoup plus productives s'est traduit par un accroissement du volume des fluctuations de récoltes.

(15) Notons simplement, ce qui nous permettra de ne point revenir sur cette observation, que les statistiques de stocks de blé et de vin en France par exemple, répartissent les stocks selon les détenteurs de façon particulière à chacun de ces produits.

pays du Marché Commun nous permettent d'illustrer ces différences (16).

En effet, si l'on répartit ces capacités selon le statut juridique des entreprises, on constate (tableau I) que si les stocks de céréales sont détenus dans tous les pays du Marché Commun à la fois par des coopératives et des établissements privés, la place de ces deux types d'entreprises est très variable selon les pays. Ainsi la capacité relative de stockage des coopératives, très faible en Belgique et en République Fédérale d'Allemagne (7,3 et 13,1 % de la capacité nationale de stockage), se révèle moyenne aux Pays-Bas et en Italie (28,8 et 41,8 %) et primordiale en France (plus de 60 %).

TABLEAU I

Répartition des capacités de stockage des céréales de la C.E.E. selon le statut juridique des entreprises (pourcentages)

Source : Informations Internes sur l'Agriculture - C.E.E. n° 28.

Pays	Nombre d'entreprises		Capacité de stockage	
	Coopératives	Etablis. privés	Coopératives	Etablis. privés
France (*) .....	59,0	37,4	60,4	22,7
Rép. Féd. All. ..	15,9	84,1	13,1	86,9
Italie .....	42,2	57,8	41,8	58,2
Belgique .....	2,4	97,6	7,3	52,7
Pays-Bas .....	23,7	76,3	28,8	71,2

(\*) « Organismes stockeurs » seulement (d'où une somme de pourcentages inférieure à 100). Les stockeurs spéciaux (3,6 % du nombre total d'entreprises de stockage et 16,9 % de la capacité) n'ayant pu être répartis entre coopératives et établissements privés.

Si l'on examinait maintenant la répartition des capacités de stockage selon le type d'entreprises, on aboutirait à des résultats similaires. On noterait en particulier que les industries de transformation ne jouent pas du tout un rôle identique dans ces pays. En Belgique et dans les Pays-Bas ces industries détiennent plus de la moitié de la capacité de stockage (56 et 53 % respectivement). En Italie et en République Fédérale d'Allemagne elles en détiennent 35 % ; en France 16 % seulement.

(16) Les établissements de stockage de céréales dans la Communauté Economique Européenne - Informations Internes sur l'Agriculture - Commission des Communautés Européennes n° 28, septembre 1968.

Notons que ces statistiques ne tiennent pas compte de la capacité de stockage des bâtiments des exploitations agricoles. Cette capacité est en effet extrêmement malaisée à déterminer car le stockage des grains en sacs est particulièrement souple et n'exige pas dans nos pays de conditions particulières.

Calculées à partir de statistiques concernant essentiellement l'année 1966, ces répartitions reflètent l'organisation actuelle du stockage des céréales. Si l'on avait pu effectuer le même calcul à partir des statistiques de l'année 1920, les résultats de chacun des pays auraient été vraisemblablement fort différents. La répartition des stocks selon la personnalité de leur détenteur dépend en effet de l'organisation du marché du produit et de ce que fut l'évolution politico-économique de ce marché au cours du temps et particulièrement au cours des dernières décennies. L'organisation du stockage des céréales dans les pays du Marché Commun a été fortement marquée, à partir de la crise mondiale agricole des années 30, par les interventions des Pouvoirs publics. Cette influence est même particulièrement nette pour trois pays où furent institués des mécanismes rigides pour régler le marché des céréales (France, Allemagne et Italie) (17).

### LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DES STOCKS ET LEUR RÉPARTITION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

L'évaluation de nombreuses productions agricoles peut s'effectuer avec une relative précision dès que l'on connaît par exemple les superficies et les rendements ou les effectifs et les rendements. En général des enquêtes par sondage sont suffisantes pour obtenir, sans que cela nécessite un échantillon trop considérable, ces grandeurs avec un degré de validité satisfaisant.

L'évaluation des stocks de produits agricoles se pose en des termes différents. Une évaluation indirecte de leur volume n'est guère possible car les stocks correspondent en fait à des **soldes**. Leurs variations sont égales aux différences entre les productions d'une part, les utilisations et les pertes d'autre part. Il en résulte que la distribution des variations de stock et des stocks eux-mêmes risque d'être infiniment plus dispersée que la distribution de la production. L'enquête par sondage n'est alors guère valable, à moins d'utiliser un échantillon très important.

---

(17) On trouvera une présentation des décisions essentielles qui ont profondément influencé les formes d'organisation du stockage des céréales dans les pays du Marché Commun, pages 22 et suivantes du rapport sur : Les établissements de stockage des céréales dans la C.E.E. (rapport cité) : Evolution historique du stockage des céréales sous l'influence des mesures adoptées par les Pouvoirs publics dans les Etats membres de la C.E.E.

On comprend dans ces conditions que seuls en pratique les stocks de produits agricoles qui sont emmagasinés par des organismes spécifiques ou que des dispositions particulières régissent, soient connus. S'il y a dans un pays et pour un produit obligation légale de déclaration de stocks existants à une certaine date, on dispose en général de bonnes estimations du volume des disponibilités de ce produit, que seules la fraude et les erreurs peuvent biaiser. S'il y a livraison par l'agriculteur à des organismes ou centres de stockage, on peut connaître à partir de leurs statistiques les volumes de stocks qu'ils détiennent. Si la livraison à ces organismes est obligatoire, ces stocks correspondent approximativement aux stocks totaux existant, sous les mêmes réserves que précédemment (cas des céréales en France après 1936). Si la livraison est facultative ou n'est le fait que d'une partie des producteurs, ces stocks ne représentent qu'une part, plus ou moins importante mais souvent difficilement déterminable, des stocks globaux ; la connaissance de leur volume peut néanmoins présenter un intérêt certain (cas des stocks de pommes détenus par les agriculteurs adhérents aux groupements de producteurs).

En pratique on peut constater :

— que les stocks à la propriété sont rarement connus, (exception : vin). Les stocks de produits agricoles qui font fréquemment l'objet de stockage à la propriété resteront donc pour le moins très incertains. C'est le cas par exemple en France des stocks de pommes de terre. Aussi, pour calculer la production de ce produit (dans une optique de commercialisation), les comptables nationaux font-ils l'hypothèse de l'absence de stocks en fin de campagne ;

— que la connaissance des stocks de produits agricoles est différente selon les pays. L'existence d'organismes de stockage ou plus généralement d'une politique d'intervention sur les marchés favorise évidemment l'existence de statistiques de stocks.

La connaissance des stocks de produits agricoles est loin d'être complète. Les statistiques existantes permettent cependant pour quelques produits très importants de se faire une idée valable sur le volume de leurs stocks, leur évolution dans le temps et leur distribution dans l'espace. Elles permettent également de s'interroger sur l'importance relative des stocks.

Quelle est l'importance des stocks de produits agricoles ? Ces stocks peuvent-ils dans certains cas devenir excessifs ?

Les stocks de produits agricoles ont souvent une assez mauvaise renommée. La conscience populaire y voit en général plus un fardeau — le coût du stockage est élevé et les intéressés le font savoir — qu'une garantie. Le volume des stocks est donc facilement considéré comme excessif. D'ailleurs les exemples de stocks fort abondants ne manquent pas : stocks de café au Brésil durant les années 30 atteignant jusqu'à l'effarant total de deux années et demie de consommation mondiale, stocks de céréales aux Etats-Unis au début des années 60, stocks de beurre enfin, beaucoup plus près de nous, dans les pays de la C.E.E., entraînant le cri d'alarme de la Commission que l'on sait.

Cependant, pour juger de leur importance, les stocks ne doivent pas être considérés en eux-mêmes, mais de façon relative en tenant compte de l'époque à laquelle ils existent, des besoins exprimés, mais aussi potentiels, de la rapidité des changements possibles de situation.

#### a) La relativité de l'importance des stocks de produits agricoles

Ordinairement le volume en stock d'un produit agricole est confronté à la demande exprimée et solvable. Ou encore tout simplement il est apprécié... en fonction de la capacité de stockage existante. Il peut alors assez fréquemment apparaître considérable, voire tout à fait excessif : les perspectives d'accroissement des ventes intérieures se révèlent en général médiocres, sans brusques modifications dans les conditions du marché, et les ventes extérieures incertaines et peu rémunératrices.

Cependant, on peut envisager dans certains cas d'étendre les débouchés du produit excédentaire aux dépens d'autres produits pour lesquels il constitue un bon substitut (en modifiant les taxations relatives par exemple). Le volume des stocks peut alors être rapporté dans cette perspective à la consommation de l'ensemble de ces produits substituables.

Elargissant le champ des débouchés possibles, on peut enfin considérer, non pas seulement les besoins solvables, mais encore l'ensemble des besoins insatisfaits des habitants des pays producteurs ou même de la Communauté mondiale toute entière (18) (19). Alors les excédents apparaissent rarement comme excessifs et plus généralement comme limités ou dérisoires par rapport aux besoins potentiels.

Nous illustrerons ces considérations en évoquant les récents excédents de beurre de la Communauté Economique Européenne.

Estimés à 150.000 tonnes à la fin du printemps 1968, ces excédents atteignaient 300.000 tonnes à la fin septembre de la même année, c'est-à-dire 25 % de la consommation humaine annuelle de beurre au sein de la Communauté (20). Il s'agissait donc de volumes considérables dont la conservation nécessitant de vastes installations de stockage s'avérait onéreuse et l'exportation difficile et peu rémunératrice. Quant à l'écoulement sur le marché intérieur de ces stocks, il semblait gravement compromis sans brusque modification des conditions de mise sur le marché ou du comportement des consommateurs.

Cependant, si au lieu de comparer ces stocks aux utilisations de **beurre**, on les compare aux utilisations communautaires de **matières grasses**, c'est-à-dire si l'on admet que le beurre peut se substituer aux autres graisses alimentaires d'origine animale ou végétale ou au moins s'approprier leurs nouveaux débouchés, l'impression se modifie. « Les excédents de beurre, écrit M. F. Bonnaire (21), pour spectaculaires qu'ils soient, ne sont pas relativement élevés par rapport à la consommation communautaire de matières grasses. (Un stock de 300.000 tonnes de beurre) ne représente que 6 % environ des besoins (annuels) en matières grasses, en supposant qu'ils n'aient pas augmenté depuis 1964-65 ».

Donc, même si l'on ne prenait pas en considération les besoins insatisfaits en matières grasses des pays du tiers monde, les stocks communautaires de beurre pouvaient apparaître, par rapport à la consommation de matières grasses des Six, relativement limités. L'évolution du marché du produit montre d'ailleurs que ces excédents allaient trouver assez rapidement un débouché normal sur le marché intérieur.

-----  
(18) Ceci ne présupposant évidemment rien des possibilités matérielles et financières d'une telle opération de distribution.

(19) Nous n'aborderons pas, faute de place, les problèmes soulevés par l'utilisation des stocks à des fins d'aide alimentaire ; nous noterons simplement que les excédents ont joué et continuent à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la sous-alimentation et de façon plus récente pour favoriser le développement des pays du tiers monde.

(20) Environ 980.000 tonnes de beurre converti en poids de matière grasse pure. Il convient donc de transformer les stocks de beurre en cette même unité, ce qui donne pour 300.000 tonnes, un peu plus de 240.000 tonnes de matière grasse pure.

(21) BONNAIRE (F.). - Le marché mondial des produits agricoles, l'évolution des éléments qui l'influencent et ses possibilités d'organisation. Rapport du Conseil Economique et Social, novembre-décembre 1968.

## b) La rapidité des changements de situation

Pléthoriques à une date, les stocks peuvent apparaître quelques temps après normaux ou même insuffisants. C'est ainsi que les stocks de blé des cinq principaux pays exportateurs (22) atteignaient en fin de campagne 58, 7 millions de tonnes en 1961, 42,3 millions en 1965, et seulement 29,4 millions en 1966 et 31,3 millions en 1967, c'est-à-dire qu'ils étaient revenus, écrit E. W. Grove (23) « à des niveaux qui peuvent paraître juste adéquats dans les meilleures circonstances et pourraient apparaître tout à fait insuffisants dans certaines éventualités qui sont malheureusement fort possibles ». Il existe en effet, poursuit l'auteur, un grave risque d'important déficit des récoltes (sécheresse...) sans qu'il y ait d'assurance sous forme de stocks de réserve en cas de crise.

Frappants déjà lorsque les dates d'observation sont distantes de quelques années, ces changements sont d'autant plus remarquables lorsqu'ils se manifestent sur un intervalle de temps très limité. Un exemple particulièrement caractéristique est celui, récent, des stocks de beurre de la Communauté Economique Européenne. Fin 1968, la Commission, prévoyant la poursuite de l'accumulation des excédents, lançait un cri d'alarme et proposait l'adoption d'une politique structurelle seule susceptible à ses yeux de l'éviter. En fait, un an plus tard, et sans que cette politique structurelle ait été appliquée, les stocks s'étaient dégonflés. Il avait suffi pour cela d'une faible diminution des quantités livrées par les producteurs en raison vraisemblablement de mauvaises conditions climatiques et de la dégradation du prix relatif du produit sur le marché.

## II — STOCKS DE PRODUITS AGRICOLES ET ANALYSE ECONOMIQUE

### L'intervention des stocks dans le mécanisme de formation des prix

Les stocks de produits agricoles semblent avoir été relativement peu étudiés du point de vue de leur intervention dans les mécanismes économiques. Ils n'ont pratiquement pas été intégrés à l'analyse économique. Deux problèmes au moins ont cependant été abordés sinon parfaitement résolus.

Le premier, que nous ne ferons que rappeler, a trait à l'influence des stocks régulateurs sur le volume des excédents. L'existence d'un stock régulateur ne favorise-t-elle pas la constitution d'excédents ? Dans la mesure où la mise en stocks a pour objet le maintien de prix à la production rémunérateurs et où des mesures adéquates ne sont pas prises pour limiter le volume de la production (24), on peut en effet penser que les producteurs tendront à accroître leur production, « du moins dans les pays dont les méthodes de culture sont suffisamment avancées et où la terre ne manque pas. Il est à craindre, dans ces condi-

tions, que les stocks régulateurs ne soient considérés en fait comme un débouché supplémentaire, ce qui favoriserait l'accroissement de la production jusqu'au point où les fonds de soutien ou les possibilités de stockage se trouveraient épuisées » (25).

Le second problème que nous envisagerons avec plus de soins concerne l'intervention des stocks dans le mécanisme de formation des prix.

La mise en stock d'un produit, ou, à l'inverse, son déstockage, font varier l'un des éléments qui sont à la base de l'équilibre du marché (et nous allons voir qu'il s'agit de l'offre). Ces opérations ont de ce fait une action pratiquement mécanique sur le niveau de fixation des prix. Mais on peut se demander si, à côté d'une action aussi évidente, les stocks n'ont pas, du fait de leur existence même, une influence sur les prix.

(22) Etats-Unis, Canada, Argentine, Australie, France.

(23) GROVE (E.W.). - The need to replenish world grain stocks. *Journal of Farm Economics*, août 1967, pages 750 à 753.

(24) Institution de prix différentiels, limitation des superficies plantées...

(25) Enquête sur les problèmes relatifs aux mesures de stabilisation des prix agricoles et de soutien de l'agriculture. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, 1960, pages 57 et 125.

## LE STOCKAGE ET LE DÉSTOCKAGE CONSTITUENT DES VARIATIONS DE L'OFFRE

Certains auteurs ont tendance à assimiler le stockage à un accroissement de la demande et à dire que l'offre se répartit entre la demande courante, qu'elle soit d'origine intérieure ou d'origine extérieure, et la demande de stockage. Cette façon de raisonner n'apparaît cependant pas très adéquate. On peut tout d'abord mettre en évidence le fait que les agriculteurs eux-mêmes peuvent stocker la production. Dire qu'ils présentent une offre pour les produits qu'ils produisent et désirent écouler, est plutôt paradoxal. Mais des raisons plus proprement économiques nous conduisent également à rejeter cette solution dans le cas général :

a — Il ne faut pas assimiler la constitution d'un stock à une demande supplémentaire car la demande est toujours à l'origine d'un événement économique (26). La demande du consommateur a pour but la réalisation d'une satisfaction ; la demande du producteur a pour but la création d'une richesse nouvelle à partir du bien acheté. Or, dans la constitution d'un stock, le bien mis en réserve **n'est pas utilisé**.

b — Les opérations de stockage et de déstockage sont des opérations symétriques qui portent sur le même produit. Or, cette symétrie ne peut être parfaitement rendue si l'on considère que le stockage constitue, de même que le déstockage (dans ce cas il s'agit évidemment d'un accroissement de l'offre), une variation de l'offre.

c — L'assimilation de la constitution de stocks à une réduction de l'offre est parfaitement en accord avec la théorie des prix agricoles.

### L'INFLUENCE DES STOCKS SUR LE NIVEAU DES PRIX

Les opérations de stockage et de déstockage exercent de façon certaine, nous venons de le voir, une influence sur le niveau du prix d'équilibre du marché, le stockage du fait du prélèvement qu'il opère sur l'offre, le déstockage en raison, à l'inverse, de l'accroissement de l'offre qu'il procure. Le problème est donc de savoir si l'**existence** de stocks peut en elle-même exercer une pression sur le marché, et dans l'affirmative, par l'intermédiaire de quel mécanisme.

(26) MILHAU (J.). - Traité d'Economie Rurale. - P.U.F. 1954. T. 1, pages 169 et 170.

Des recherches en ce sens ont été effectuées dans le cas du vin par le Professeur J. Milhau à partir des statistiques françaises correspondant aux campagnes 1919-20 à 1932-33 (27). La supériorité du coefficient de corrélation entre le prix du vin à la production et le volume de la récolte, par rapport au coefficient calculé entre ce même prix et les disponibilités (récolte + stocks à la propriété) (28) incitait l'auteur à conclure que les stocks n'exerçaient pas d'influence par leur niveau sur le prix, ce dernier dépendant essentiellement de l'importance de la récolte.

Pour tenter d'expliquer cette absence d'influence apparente, le Professeur Milhau fit observer que les vins en stock sont déjà logés et ne posent en général guère de problèmes de conservation, ce qui n'est pas le cas des vins nouveaux.

Un tel résultat ne paraît cependant pas devoir être étendu à l'ensemble des stocks. On admet au contraire fréquemment que par leur simple existence, les stocks inflent sur les prix.

C'est ainsi que E. W. Grove n'hésite pas à écrire au sujet d'une éventuelle constitution de stocks de réserve (souhaitée), qu'une fois le principe acquis, il conviendra d'examiner **comment les stocks de réserve peuvent être isolés du processus de formation des prix sur le marché**, de façon à ne pas déprimer les prix mondiaux des céréales (29). Il exprime ainsi l'idée qu'une action des stocks de réserve dans le mécanisme de formation du prix est possible en temps ordinaire, mais également que la création de circonstances particulières permet d'isoler ces stocks et d'éviter ainsi qu'ils n'exercent quelque effet au cours du processus de formation des prix.

### Etude théorique :

En fait on peut, semble-t-il, avancer l'hypothèse que les stocks exercent ou non une influence sur les prix selon qu'ils sont considérés comme immédiatement mobilisables ou comme, au contraire, totalement immobilisés :

(27) MILHAU (J.). - Etude Econométrique du prix du vin en France. Causse, Graille et Castelnau, Montpellier, 1935.

(28) Un calcul était également fait avec, en plus, les stocks commerciaux ; le coefficient de corrélation obtenu était encore légèrement inférieur aux autres.

(29) GROVE (E.W.). - The need to replenish world grain stocks. Journal of Farm Economics, août 1967, page 752.

— si les stocks sont considérés par les parties en présence comme immobilisés ou, pour utiliser une expression plus imagée, comme pratiquement gelés, leur volume reste en dehors des éléments qui déterminent les conditions du marché, donc leur existence reste sans aucune influence sur le niveau de fixation des prix ;

— si au contraire, l'idée d'une mobilisation prochaine de ces stocks s'ancre dans l'esprit des co-échangistes, le volume de l'offre qu'ils prennent en compte n'est plus limité à la seule récolte. S'y ajoute le volume de stocks susceptibles d'être déstockés (ce peut être la totalité ou une partie des stocks). Dans ces conditions, avant même qu'ils ne viennent sur le marché, par le seul fait que les co-échangistes admettent dans leur ensemble qu'il y aura déstockage, les stocks vont exercer une influence sur les cours (30).

Les stocks peuvent être considérés comme pratiquement immobilisés pour des raisons de fait ou des raisons réglementaires (ces deux types de raisons pouvant s'ajouter). Il s'agira par exemple de stocks emmagasinés (logés) ne gênant pas, par leur présence, le déroulement des opérations courantes (volume du stock limité relativement à la capacité de stockage ou à la demande) ou — second type de raison — de stocks de produits dont le marché bénéficie d'une organisation réglementaire (régime d'intervention dans le cas national, fixation de contingents d'exportation dans le cas de marché international).

Cependant, ce caractère de permanence présente certaines limites. Tout d'abord si la production courante est insuffisante pour satisfaire la demande, les stocks apparaîtront comme une réserve utilisable dans laquelle certains prélèvements seront opérés. Une partie des stocks pourra donc jouer un rôle dans la formation des prix au même titre que la récolte. D'autre part, au delà de certaines limites, toutes les raisons susceptibles de plaider en faveur d'une immobilisation des stocks risquent d'être insuffisantes par rapport aux autres raisons justifiant une mise rapide sur le marché :

— difficultés de conservation dues à l'insuffisance de la capacité de stockage ou au risque de détérioration du produit ;

-----  
(30) Notons cependant que si le volume de stocks disponibles ne permet pas de combler le déficit de la récolte par rapport à la demande, l'influence des stocks risque de ne pas être déterminante et de ne pas empêcher une hausse considérable des prix.

— excès du volume stocké par rapport aux besoins futurs prévisibles ou compte tenu du coût de stockage.

La perspective d'écoulement des stocks ou d'une partie de ces stocks devient alors dominante.

Donc, tant que les volumes en stock n'apparaissent pas trop importants et sont considérés comme pouvant être maintenus sans grand dommage, les stocks n'exerceront pas d'influence en eux-mêmes sur la fixation des prix (31). A partir du moment au contraire où la récolte apparaît insuffisante par rapport à la demande habituelle, ou bien à partir du moment où certains seuils (32) sont atteints, soit que les stocks existants semblent tout à fait excessifs par rapport aux besoins prévisibles, soit qu'ils gênent, du fait de leur volume, le déroulement normal des activités, l'idée de déstockage commence à s'imposer et, apparaissant dans l'offre au moins à titre probable, les stocks exercent une influence certaine (33).

#### Essai de vérification :

L'étude des marchés devrait permettre de confirmer cette hypothèse. Nous considérerons deux exemples, l'un emprunté au marché national, et l'autre au marché international.

##### a - *Marché national : le vin :*

D'après nos hypothèses, les stocks de vin ne vont exercer une influence sur les cours par leur seule présence, qu'à partir du moment où les co-échangistes commencent à penser qu'un déstockage a quelques chances de survenir. On devrait donc trouver une corrélation améliorée quand on met en relation, non plus le prix et le volume exact de la récolte, mais

-----  
(31) Ils peuvent cependant, par leur seule présence, jouer un rôle de manière indirecte. C'est ainsi que le Dr Sen souligne que les stocks constitués dans l'Inde par les surplus américains ont contribué à stabiliser les marchés, à régulariser la consommation, mais également ont poussé les commerçants à perdre peu à peu l'habitude de la spéculation et à orienter leurs activités vers des services réels (Congrès de l'American Farm Economic Association 1960 ; cité par H. de FARCY dans « Organiser l'Abondance », page 153).

(32) Seuils économiques : « points critiques au niveau desquels les phénomènes apparaissent ou encore changent brusquement dans leur intensité ou leur mécanisme ». REYNAUD (P.L.). - Seuils de modernisation et société de l'être. page 19.

(33) Nous rejoignons donc l'idée, présentée par Forestier dans son ouvrage « Les prix agricoles » (pages 104 et 106), de l'influence des stocks sur les prix par l'intermédiaire de phénomènes de psychologie collective. Cependant nous ne pouvons le suivre lorsqu'il admet que les stocks agissent *toujours* sur les prix : « Cette dépendance entre les cours et le stockage, écrit-

le prix et la récolte quand celle-ci apparaît suffisante pour faire face à la demande, la récolte plus un certain volume de stocks dans le cas contraire.

C'est ce que l'on constate en reprenant les statistiques de la période 1919-1932 utilisées par le Professeur J. Milhau (34). Les stocks métropolitains ont diminué au cours des campagnes 21-22, 23-24, 25-26, 26-27, 27-28 et 30-31. Nous majorerons donc pour le calcul d'un nouveau coefficient de corrélation prix-volume, les récoltes obtenues au début de ces campagnes de commercialisation d'un certain volume de déstockage. Si nous le prenons forfaitairement égal à 2 millions d'hectolitres (35), le coefficient de corrélation s'établit à  $-0,932$ . Si nous le prenons égal au volume réel de déstockage, le coefficient devient  $-0,931$ . On observe donc bien une légère amélioration du coefficient de corrélation par rapport à celui calculé à partir du volume exact de la récolte métropolitaine ( $-0,919$ ).

*b - Marché international : le coton :*

Le second exemple, permettant d'illustrer l'influence des stocks sur les cours du marché international, sera emprunté au marché du coton. De façon plus précise, nous examinerons l'influence, à première vue paradoxale mais cependant conforme à nos hypothèses, des stocks des Etats-Unis au cours de la période 1935-1955.

Les stocks de coton aux Etats-Unis atteignirent à leur maximum, en juillet 1939, le montant impressionnant de trois millions de tonnes, soit la moitié de la production mondiale en moyenne des années 1934-1938. La guerre et la pénurie d'après-guerre les fit diminuer considérablement, mais avec la re-

---

il, est tyrannique ; elle s'exerce dans tous les cas, quelles que soient les formes d'aménagement du marché mises en œuvre pour en isoler les excédents ; les stocks agissent sur le prix actuel même s'ils sont immobilisés, même s'ils sont « irréaliables », même s'ils font l'objet de mesures professionnelles ou étatiques de blocage, de report, d'échelonnement » (page 105).

(34) MILHAU (J.). - Etude Econométrique... op. cité. L'utilisation des statistiques de la période 1950-64 conduit à des résultats moins nets. Cela n'est guère étonnant car la politique viticole a permis de limiter de façon considérable l'influence du volume de la récolte sur les prix. D'autre part la valeur acceptable du coefficient de corrélation prix-volume sur la période est essentiellement imputable aux statistiques de la campagne 1957-58. En effet, si on les élimine, ce coefficient perd toute significativité (la récolte est relativement peu fluctuante). De plus le cas de la campagne 57-58 est assez spécial puisque les stocks s'avèrent tout à fait insuffisants pour satisfaire l'excès de demande par rapport à la récolte. Le déstockage n'a pas permis dans ces conditions de contrôler la hausse des prix.

(35) Volume moyen approximatif de déstockage de ces campagnes.

construction du monde et l'expansion de nouvelles plantations en divers pays, les stocks américains s'accumulèrent de nouveau. En juillet 1955, ils dépassaient 2,5 millions de tonnes.

« On aurait pu s'attendre, écrit Gottmann (36), à ce que les énormes stocks accumulés par les Etats-Unis dépriment le marché et découragent l'expansion de cette culture ; mais il semble bien que l'effet soit contraire ». En effet, au cours de la période, la production s'accroît dans de nombreux pays, conduisant à une accumulation d'excédents, et les prix ne s'effondrent pas.

En fait, c'est la politique des prix et des surplus de Washington qui constitue dès 1935-38 le facteur essentiel de la situation sur les marchés internationaux du coton.

A la suite de la crise de 1929, et dans le cadre de sa politique du New Deal, le gouvernement américain garantit un prix minimum pour le coton, et acheta et stocka à ses frais une grande partie des surplus. Mais ce prix minimum garanti n'agit pas que sur le marché national, il constitua aussi une garantie que le plus grand producteur et exportateur de coton (les Etats-Unis) ne vendrait pas ses stocks sur le marché international à un prix inférieur. Qu'en est-il résulté ?

1 — Protégés par cette législation américaine en matière de prix et de stocks agricoles, les autres pays furent incités à développer leur production et à concurrencer les exportations des Etats-Unis en l'offrant sur les marchés de consommation de l'Europe et du Japon, à un prix quelque peu inférieur au prix américain (qui joue le rôle de prix-parapluie) mais cependant pour eux encore rémunérateur.

2 — Néanmoins cette concurrence a certaines limites. Il suffisait en effet d'une modification de la législation des Etats-Unis pour que les énormes stocks américains puissent être jetés brusquement sur le marché international à des prix bien inférieurs au prix prévalent, risquant de ruiner les producteurs moins puissants. Aussi, les autres exportateurs préférèrent-ils maintenir des prix suffisamment proches des prix américains (37) — ce qui leur procurait des revenus importants — plutôt que de risquer de déclencher des réactions brutales de la part des Etats-Unis.

---

(36) GOTTMANN (J.). - Les marchés des matières premières. Armand Colin, 1957, page 145.

(37) Ce qui ne les empêcha cependant pas de rechercher des expédients pour écouler leurs excédents (conclusion d'accords par le Brésil et l'Egypte avec échange de coton contre des armements...).

## CONCLUSION

Les différents points abordés dans les pages précédentes sont loin de permettre de faire le tour, même de façon très rapide, des multiples problèmes que soulèvent les stocks de produits agricoles. Il conviendrait en particulier d'examiner la détermination du volume optimal des stocks de report, les méthodes de financement des stocks, l'utilisation des stocks à des politiques d'aide alimentaire ou de développement.

Néanmoins ils nous ont permis de mettre l'accent sur deux aspects essentiels et complémentaires des stocks de produits agricoles : rôles joués par ces stocks ; influence des variations de stocks ou simplement du niveau des stocks sur les cours. On peut dès lors comprendre la difficulté du problème de l'évaluation des stocks.

L'estimation de la valeur des stocks de produits agricoles, ou simplement des variations de ces stocks, présente un intérêt certain :

— elle permet d'apprécier l'ampleur de l'immobilisation financière impliquée par le stockage, et éventuellement pour un créancier, la garantie offerte par les stocks détenus par son débiteur ;

— elle permet, dans le cas où des organismes stockeurs achètent des produits excédentaires aux agriculteurs, d'estimer le cours auquel devrait s'effectuer l'acquisition pour que le résultat final de l'opération ne soit pas déficitaire (si le prix d'achat est supérieur à ce cours, il y a une véritable subvention aux agriculteurs) ;

— elle permet de faire figurer dans les Comptes de l'Agriculture de la Nation, l'ensemble des affectations (y compris le stockage) des produits récoltés ou les diverses origines (y compris le déstockage) des produits utilisés. Elle permet donc d'assurer la cohérence « ressources-emplois ».

Malheureusement, il n'est guère possible d'affirmer avant qu'ils ne soient écoulés, quelles recettes les stocks procureront. Aussi quelques conventions ont-elles été adoptées. C'est ainsi qu'en Comptabilité nationale les mouvements de stocks sont évalués aux prix du marché. De façon plus précise, la variation du volume du stock entre le début et la fin

de la période est évaluée au prix moyen constaté au cours de cette dernière.

Que valent de telles conventions ?

Si nous reprenons le cas de la valorisation des variations de stocks en comptabilité nationale, dans l'hypothèse d'un déstockage, la méthode apparaît parfaitement satisfaisante puisque les stocks ont probablement été commercialisés à un cours moyen proche du prix calculé. Mais s'il s'agit d'un accroissement de stock, la méthode est plus contestable puisque les prix de vente peuvent se modifier largement et même s'affondrer au moment du déstockage si des quantités excédentaires sont mises sur le marché. Actualisée à l'instant  $t$ , la valeur effectivement obtenue lors de l'écoulement du produit peut donc diverger fortement de la valeur calculée à partir du cours moyen observé sur la période antérieure à l'année  $t$ . On peut donc se demander s'il ne conviendrait pas de distinguer plusieurs composantes à l'intérieur du volume des stocks :

— les stocks commerciaux et de soudure (stocks outils) qui peuvent être évalués sans grand danger en utilisant les prix du marché puisque leur commercialisation est prochaine ;

— les stocks de report pour lesquels ces prix ont encore une signification et peuvent être appliqués, puisqu'à moyen terme ces stocks seront utilisés pour un usage courant. Cependant, comme les cours du marché évoluent de période en période, il pourra s'avérer nécessaire d'apporter à posteriori une rectification sous forme de « plus ou moins valeur sur stocks » aux comptes, en fonction du cours effectif de commercialisation de ce stock de report ;

— les surplus dont la valeur est très aléatoire et pour lesquels les cours du marché mondial ne sont même pas toujours applicables.

Evidemment cette méthode exige l'utilisation de plusieurs prix et une dissociation assez théorique du volume global des stocks en plusieurs catégories. Or cette dissociation ainsi que le choix d'un prix dans le cas de surplus sont malaisés. La méthode, malgré ses attraits, reste donc difficilement applicable et ne peut fournir qu'un résultat assez approximatif.